

SUD éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61

✉ contact@sudeducation75.org



Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur d'académie,
Madame la Secrétaire générale

Paris, le 05 octobre 2022

Madame, Messieurs,

Nous souhaitons vous alerter sur les conséquences dramatiques, de la remise devant élèves de collègues enseignant·es qui bénéficiaient jusqu'alors de postes adaptés pour raison de santé.

La pénurie d'enseignant·es sur certaines matières se gère apparemment de deux manières . La première, largement médiatisée, c'est l'embauche massive de personnels non titulaires et non formé·es.

Nous découvrons par ailleurs en tant que syndicat que la gestion dans l'urgence de cette pénurie a également incité le ministère et l'académie à ré-affecter des enseignant·es en classe, alors qu'ils·elles ne travaillaient plus directement avec des élèves en raison d'affections graves liées à leur santé psychique ou physique. Nous avons été saisi de plusieurs témoignages qui suscitent chez nous la plus vive inquiétude, que ce soit pour la santé de personnels ou pour les conditions d'apprentissage des élèves dont ils et elles ont ou auront la charge.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette remise devant élève, dont on ne sait dans quelle mesure elle est contrainte ou non, a eu, moins de 10 jours après la rentrée, des conséquences dramatiques au collège Valmy, puisque cela a conduit à l'internement d'un professeur de mathématiques.

Les questions que nous vous posons dans ce courrier appellent non seulement des réponses urgentes mais constituent également une alerte sur les conséquences de ce que nous considérons comme une mise en danger de la santé physique et mentale de personnels placé·es sous votre responsabilité.

- 1) La remise devant élèves de personnels détaché·es dans d'autres services se fait-elle sur volontariat ou sous contrainte ?
- 2) Une visite médicale auprès du service de médecine préventive est-elle effectuée avant de renvoyer ces personnels face à des élèves ? Si non, un avis médical est-il demandé et quel est le caractère de cet avis (contraignant ou consultatif) ?
- 3) Comment les collègues remis devant élèves sont ils·elles préparé·es à cela ?
- 4) Des aménagements de postes sont-ils organisés (aménagement du poste de travail, réductions et aménagements horaires, etc.) ?
- 5) Combien y-a-t-il de personnels concerné·es dans l'académie?

Vous poser ces questions aujourd'hui nous amène à penser qu'une fois encore, les conditions de santé physiques et psychiques des personnels ne sont pas prises en considération par l'académie, et que "un prof devant chaque classe" quoi qu'il en coûte, coûte beaucoup trop cher à la santé des personnels. Cela est plus qu'inquiétant, au regard des souffrances déjà bien réelles d'une partie non négligeable des collègues, dont témoignent les démissions qui se multiplient. Votre responsabilité est engagée.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.

SUD éducation Paris